

► NOTES IMPORTANTES POUR LES PRODUCTEURS DES DIVISIONS NORD ET SUD

**PERMIS DE LIVRAISON**

- Pour les producteurs de la **DIVISION NORD** et de la **DIVISION SUD**, un permis de livraison est requis : <http://www.apflo.ca/demande-permis-de-livraison>

**PRÉLEVÉ SYNDICAL**

- Pour les producteurs de la **DIVISION NORD** et de la **DIVISION SUD**, une contribution syndicale de 2,05 \$ la tonne métrique verte a été retenue.

**FRAIS DE TRANSPORT**

- Pour les producteurs de la **DIVISION NORD** et de la **DIVISION SUD**, le système de péréquation de transport est en vigueur pour cette usine. Pour les camions à remorque standard des frais de transport de 19,58 \$ la tonne métrique verte ont été retenus.  
Pour les camions à remorque auto-chargeur : des frais de transport de 22,58 \$ la tonne métrique verte ont été retenus.

**LISTE DE PRIX**

Groupe d'essences	Prix payé au producteur pour une tonne métrique verte	
	Remorque standard	Remorque auto-chargeur
Feuillus mélangé	36,00 \$	33,00 \$

**SPÉCIFICATIONS ET NORMES DE FAÇONNAGE POUR LE SCIAGE**

• Longueur : 6 pi à 16 pi
• Diamètre sous écorce : 2.5 po à 28 po
• Carie : Toute forme de carie est incluse dans la tolérance de 5% en volume des défauts
• Courbes : Lorsque le tronçon ne peut être redressé par une coupe, une flèche maximum de 8 po est acceptée, à condition que le tronçon passe à l'intérieur d'un cylindre de 28 po
• Fourche, corps étranger, bois brûlé : Aucun
• Groupe d'essence accepté (peut être mélangé) : Caryer, cerisier, chêne, érable à sucre, érable argenté, plaine, frêne, hêtre, noyer, orme, ostryer, tilleul, bouleau blanc, merisier